

SAKK Network Trial Award

Conditions de participation et procédure d'évaluation

1. Définition

The SAKK Network Trial Award – a boost for clinical cancer research

La recherche clinique sur le cancer contribue de manière déterminante, par le biais d'études, au développement et à l'amélioration de traitements anticancéreux existants. En tant qu'institut de recherche universitaire décentralisé, le SAKK organise un appel à projets d'étude en vue de soutenir une nouvelle étude clinique dans le domaine de l'oncologie ou de l'hématologie médicale au sein de son réseau. Ce concours s'adresse aux médecins du réseau du SAKK et prévoit une dotation de 1 million de francs.

La tenue du concours et l'évaluation des dossiers soumis sont subordonnés à la réception d'au moins six projets d'étude.

2. Admission

2.1 Participants

Le concours s'adresse aux oncologues et aux hématologues du réseau du SAKK qui exercent leur activité de recherche principalement en Suisse. La participation de jeunes médecins (≤ 40 ans) est particulièrement encouragée.

2.2 Projets

Le concours est ouvert aux projets

- d'étude clinique dans le domaine de l'oncologie ou de l'hématologie médicale
- qui ont une approche innovante, pragmatique ou interventionnelle ou mettent l'accent sur l'implication des patients et du public (IPP) et
- dont l'idée (propositions) n'a encore jamais été évaluée par le SAKK ou a déjà été acceptée par le Comité scientifique, mais n'est pas encore financée en intégralité.

2.3 Forme

2.3.1 Contenu

Le dossier du projet doit

- être rédigé en anglais;
- être conforme au *SAKK Trial Proposal Form* qui est disponible sur le [portail du SAKK](#); une demande d'accès au portail peut être faite auprès de la personne de contact compétente (*Liaison Person*) du groupe au sein du Centre de compétences du SAKK;
- ou comprendre au moins les informations surlignées en jaune dans le *SAKK Trial Proposal Form* si un formulaire de proposition différent est utilisé.

2.3.2 Soumission

Les candidatures doivent être soumises au Groupe Suisse de Recherche Clinique sur le Cancer (SAKK) par voie électronique, à l'adresse proposals@sakk.ch, avec la mention «SAKK Network Trial Award», d'ici au 31 décembre 2022 au plus tard.

3. Évaluation

3.1 Critères d'évaluation

- Étude simple et pragmatique, avec p. ex. deux à trois critères d'évaluation secondaires au maximum; un projet de recherche translationnelle au maximum
- Bénéfice pour les patients / la recherche sur le cancer
- Originalité et innovation
- Méthodologie adaptée
- Faisabilité et praticabilité, en termes de recrutement et de logistique, p. ex.

3.2 Évaluation

3.2.1 Phase d'évaluation I: Comité scientifique

Lors de la première phase d'évaluation, le projet est soumis au Comité scientifique du SAKK.

3.2.2 Phase d'évaluation II: jury indépendant

Pour la deuxième phase d'évaluation, le Comité du SAKK désigne un jury indépendant composé

- d'un-e membre du Comité qui n'appartient pas au corps médical (représentant-e du grand public);
- d'un-e membre du Conseil des patients (représentant-e des patients) et
- d'un-e oncologue indépendant-e (membre du comité consultatif scientifique, p. ex.; représentant-e scientifique / médical-e).

Le jury établira un classement des études soumises sous une forme anonymisée en s'appuyant sur l'évaluation du Comité scientifique.

4. Dispositions financières

4.1 Dotation

La dotation de 1 million de francs ne peut être utilisée que pour financer une étude clinique (financement total ou partiel) au sein du réseau du SAKK. Elle est versée, conformément au budget de l'étude, sur un compte de l'établissement œuvrant dans le domaine de l'oncologie ou de l'hématologie auquel appartient le/la lauréat-e (et non sur un compte privé).

4.2 Conditions de versement

Si la dotation ne permet pas de financer l'étude en intégralité, le/la lauréat-e dispose d'un délai de six mois à partir de la divulgation des résultats du concours pour trouver les fonds manquants avec le soutien de la personne de contact compétente (*Liaison Person*) au sein du Centre de compétences du SAKK.

Si, au terme de ce délai, le financement n'est pas assuré, la dotation est attribuée à l'étude qui arrive en deuxième place, à la condition que la dotation couvre son budget. Si ce n'est pas le cas, la dotation va à la troisième étude du classement. Si la dotation ne couvre pas non plus le budget de cette étude, la dotation est annulée et le montant correspondant est utilisé par le SAKK au profit de la recherche clinique ordinaire sur le cancer.

4.3 Projets d'étude non nominés

Les directeurs des études dont le projet n'a pas été nommé seront contactés par le SAKK pour discuter de la suite des événements. Le SAKK est attaché à réaliser, dans la mesure du possible, toutes les idées d'étude qui ont été évaluées positivement.

5. Consentement

Les participants acceptent les conditions de participation énoncées ci-dessus. Ils consentent par ailleurs au traitement et à la transmission de leurs données personnelles dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation du projet par le Groupe Suisse de Recherche Clinique sur le Cancer (SAKK). Ils acceptent que des données personnelles (nom, qualification, titre et photo, notamment) des personnes dont le projet arrive en première, deuxième et troisième position du classement soient divulguées lors de la cérémonie de remise des prix organisée à l'occasion de la conférence semestrielle du SAKK et que le SAKK publie ces données sur Internet, les réseaux sociaux et via d'autres canaux.

6. Voie de droit

Les trois premiers du classement seront personnellement informés du résultat du concours fin mars 2023. Une cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la conférence semestrielle du SAKK en mai 2023. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de la procédure d'évaluation du concours. La décision du jury est contraignante pour l'ensemble des parties et tout recours juridique est exclu. L'ensemble des débats et analyses du jury ont lieu à huis clos.